



Annulation réservation vefa

Par Sand05

Bonjour,

Avec mon époux nous avons effectuer une réservation pour 2 biens en nue propriété à sartrouville sur du vefa.

Nous avons fait la demande de prêt en juillet et nous venons de recevoir l'offre de la banque(decembre).

Nous avons demandé une prorogation des conditions suspensives en octobre. A la suite de cela nous avons reçu un courrier mentionnant une date limite de transmission de l'offre à fin Octobre.

Nous n'avons-nous signé l'offre de prêt et souhaiterions nous retirer de la transaction après réflexion.

Le promoteur continue de nous relancer par email.

Quelle issue pourrait-on utiliser pour se retirer sans problèmes ?

Par Nihilscio

Bonjour,

Il est normal que le vendeur vous relance parce que le contrat préliminaire que vous avez signé vous engage. Vous ne pouvez vous rétracter sans frais qu'en vous fondant sur un motif légitime et sérieux. A défaut le vendeur pourrait exiger un dédommagement. Son montant est peut-être fixé par avance dans une clause pénale.